



Gouvernement du Québec
L'Inspecteur général
des institutions financières

LETTRES PATENTES

Loi sur les compagnies
(L.R.Q., chap. C-38, a. 218)

Partie III

L'Inspecteur général des institutions financières, sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies, accorde les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en corporation sous la dénomination sociale

HARMONIE DE LACHINE

Données et scellées à Québec le 1983 09 30

et enregistrées le 1983 09 30

au libro C-1146 folio 389



Jean-Louis Beaudet
Inspecteur général des institutions financières

[Signature]
Contresignataire

DÉCLARATION SOUS SERMENT

1 - Dénomination sociale

Harmonie de Lachine inc.

(Dénomination sociale projetée de la corporation)

2 - Déclaration d'un requérant

Je, Jean Simard

(Nom d'un requérant)

Mécanicien de Machines fixes

(Profession)

690 Sherbrooke Lachine

(Adresse)

H8S 1G9

étant dûment assermenté, déclare que:

- 1 - Je suis l'un des requérants;
- 2 - Chacun des requérants a au moins dix-huit ans;
- 3 - Les faits mentionnés dans la requête et le mémoire des conventions sont vrais et suffisants;
- 4 - Les signatures apposées au bas de la requête pour constitution en corporation et mémoire des conventions sont celles des requérants;
- 5 - La dénomination sociale proposée est conforme à la Loi et aux règlements adoptés ou approuvés par le Lieutenant-gouverneur en conseil.

ET J'AI SIGNÉ: _____

(signature du requérant précité)

3 - Assermentation

Assermenté devant moi à _____

le _____ 19 _____

(Signature du commissaire à l'assermentation)

District judiciaire _____

ou

Numéro matricule _____

ou

Qualité _____



Gouvernement du Québec
 L'inspecteur général
 des institutions financières

Direction des compagnies
 800, Place d'Youville
 Québec (Québec)
 G1R 4Y5

**REQUÊTE POUR CONSTITUTION
 EN CORPORATION ET MÉMOIRE
 DES CONVENTIONS**

(Loi sur les compagnies, partie III)

Les requérants soussignés désirent obtenir des lettres patentes, en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies, les constituant en corporation, aux conditions énoncées dans les pièces jointes, sous la dénomination sociale suivante:

ou sous toute autre dénomination sociale que l'inspecteur général des institutions financières jugera acceptable.

Les requérants ont convenu de se faire constituer en corporation comme il est dit ci-dessus.

Signature des requérants	
<i>[Signature]</i>	_____
<i>[Signature]</i>	_____
<i>[Signature]</i>	_____
<i>[Signature]</i>	_____
<i>[Signature]</i>	_____
<i>[Signature]</i>	_____
<i>[Signature]</i>	_____
<i>[Signature]</i>	_____
<i>[Signature]</i>	_____
<i>[Signature]</i>	_____

1 — Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénoms	Profession ou Occupation habituelle	Adresse domiciliaire (No, rue, municipalité, code postal)
Jean Simard Arthur Généreux Gabriel Albertini Wallace Chipps John Hoger Tommy Burrowes	Mécanicien Retraité Retraité Mécanicien Technicien Retraité	690 Sherbrooke - Lachine 672 - 5e av. Lachine 810 - 38e av. Lachine 675 - Gérald Lasalle 1840 Fayolle Verdun 374 Bergevin app.4 Lasalle

2 — Siège social

Le siège social de la corporation est situé

725 - 10e av. Lachine H8S 1G9

3 — Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

Jean Simard
John Hoger
Gabriel Albertini

4 — Immeubles

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à

\$100,000

5 — Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

Favoriser le développement de l'esprit civique et la culture de l'esprit et du corps chez les jeunes et les adultes et, à cette fin, sans limiter la généralité de ce qui précède, former et exploiter un corps de musique.

Regrouper un certain nombre d'individus intéressés à l'animation sociale par la musique

5 — Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

Regrouper un certain nombre d'individus intéressés
à l'animation sociale par la musique à l'intérieur
d'une structure qui lui permet toute latitude voulue.

6 — Autres dispositions (*selon le cas*)

En cas de liquidation de la corporation ou de distribution des biens de la corporation, ces derniers seront dévolus à une organisation exerçant une activité analogue.